

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GATINE

2 Place Porte Saint-Antoine

79220 CHAMPDENIERS

**décision :
B_2024_34_3**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 18 novembre à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 9

Date de convocation du : 12 Novembre 2024

Présents : 6

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves

Votants : 6

Absent(s) :**Objet : Finances Budget
annexe Sictom DM2**

Excusé(s) : Monsieur OLIVIER Pascal, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame SAUZE Magalie

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

VU la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière au 1er janvier 2019 chargée de l'exploitation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dénommée SICTOM ;
VU les statuts en date du 18 décembre 2018 et notamment l'article 4 relatif au vote du budget par le conseil communautaire, de la Régie SICTOM ;
VU la délibération n°D2024_3_7 du Conseil communautaire en date du 19 mars 2024 relatif au vote du budget primitif ;
VU la décision modificative n°1 en date du 18 novembre 2024 ;

Considérant qu'une rectification est nécessaire au niveau des dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif, afin d'opérer des ajustements comme suit :

Section de fonctionnement dépenses :

imputation	libellé	Montant- crédits-ouverts- avant-DM	Décision- modificative	Montant-des- Crédits- après-DM
11-61551	Matériel-roulant	77-000,00	10-000,00	87-000,00
12-6218	Autre-personnel-extérieur	15-500,00	2-500,00	18-000,00
12-6411	Salaires,-appointements,-commissions-de	146-900,00	9-100,00	156-000,00
12-6451	Cotisations-à-l'URSSAF	103-000,00	5-000,00	108-000,00
12-6453	Cotisations-aux-caisses-de-retraite	18-750,00	4-000,00	22-750,00
12-6458	Cotisations-aux-autres-organismes-sociaux	2-000,00	900,00	2-900,00
65-6541	Créances-admises-en-non-valeur	°	8-500,00	8-500,00
65-6542	Créances-éteintes	2-536,72	310,00	2-846,72
42-6811	Dotations-aux-amortissement	169-000,00	4-000,00	173-000,00
67-678	Autres-charges-exceptionnelles	425-583,88	-44-310,00	381-273,88
	TOTAL-DEPENSES	°	0	°

Section d'investissement recettes :

imputation	libellé	Montant- crédits-ouverts- avant-DM	Décision- modificative	Montant-des- Crédits- après-DM
40-28182	Matériel-de-transport	74-714,04	4-000,00	78-714,04
10-10222	FCTVA	56-000,00	-4-000,00	52-000,00
°	TOTAL-RECETTES	°	0	°

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité** :
- D'Approuver les modifications budgétaires telles que proposées ci-dessus,

- **D'Autoriser** le président à signer tous les documents liés à la présente décision.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Danielle TAVERNEAU



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification.

Emis le 18/11/2024
Publié le 22/11/2024
Transmis en sous-préfecture le 22/11/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

